



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2006

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

**Présents :**

Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Marc BERTAINA, Roger BOREL, Josette CHERBONNEL, Amapola GARRIC, André LAPASSET, Michel MEILLIEUX, Bernard POMMET, Catherine QUIJOUX, Thierry HUGUET

**Absents :**

Delphine BANDARRA, Danielle BORDES, Patrick JIMENA, Philippe JODRY, Pascale PRAT-EYQUEM, Marilyn de VAULX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ouverture de la séance à :** 21 heures.

**Secrétaire de séance :** Bernard POMMET.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier procès verbal de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

### **I LANCEMENT DE LA DEUXIÈME RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P.O.S. :**

#### **1 / REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S. :**

La société SFR a un projet d'installation d'antenne émettrice sur l'ouest de la commune de Brax. Un premier site concernait une implantation à la place d'un poteau d'éclairage du stade, mais il a fait l'unanimité des riverains contre lui. Une autre proposition sur un terrain communal a été trouvée trop proche de certains riverains (250 m).

Techniquement, il existe une autre possibilité située à 500 m des habitations les plus proches, sur la parcelle privée section A n° 254. Il s'agit d'un bois qui masquerait l'infrastructure et le bas de l'antenne. Par contre, ce bois est classé dans le P.O.S. et il faut en déclasser 341 m2 de la partie sud pour implanter l'antenne et le chemin d'accès.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la révision simplifiée du P. O. S. par 12 voix pour, 0 contre.

## **2 / MISE EN ENQUETE PUBLIQUE :**

Monsieur le Maire indique que suite à la décision de révision simplifiée du P.O.S., il sollicitera auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif en application de l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme, la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique concernant cette révision simplifiée.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que cette enquête fera l'objet préalablement des mesures de publication réglementaires.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise la mise en enquête publique par 12 voix pour, 0 contre.

## **II – LANCEMENT DE LA CONCERTATION POUR LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU P. O. S. :**

La révision simplifiée du P. O. S. projetée permettra l'installation d'une antenne émettrice SFR.

Monsieur le Maire propose de lancer la concertation concernant cette révision simplifiée autour du dossier technique concernant l'opération projetée et du plan de zonage et du règlement du P.O.S..

Les habitants de la commune seront informés par le Brax Infos.

- Le dossier de révision sera consultable en mairie du lundi 21 août au vendredi 15 septembre.
- Une permanence sera ouverte aux habitants le **mardi 12 septembre 2006** de 16 h à 19 h et le **jeudi 14 septembre 2006** de 16 h à 19 h.
- La commission extra municipale se réunira et donnera son avis le **vendredi 15 septembre 2006** à 18 h30.
- Le **lundi 25 septembre** à 21 h, le Conseil Municipal fera le bilan de la concertation.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la concertation concernant la révision simplifiée par 12 voix pour, 0 contre.

### III – DEMANDES DE SUBVENTION :

#### 1) AMELIORATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire rappelle que cette salle a été ouverte il y a plus de 20 ans et que certains travaux sont nécessaires pour son maintien en service :

- Afin de limiter la gêne sur les voisins lors des fêtes réalisées par les associations, il faut installer un limiteur de son.
- Afin d'améliorer l'utilisation de la salle il faut installer un rideau de séparation.
- Afin de la rendre plus accueillante, il faut refaire les peintures intérieures et remplacer le vieux chauffage à turbo par un chauffage au gaz installé à demeure.

Les meilleures propositions pour exécuter ces travaux se montent à :

- Limiteur de son	:	AYGOBERE	:	9 525.35 € H. T.
- Rideau de séparation	:	Société LAHILLE	:	6 791.10 € H. T.
- Peinture intérieure	:	SOGAPEINT	:	30 012.67 € H. T.
- Chauffage	:	Ets MAUSSANG	:	40 416.07 € H. T.
<b>Soit un total de</b>			<b>:</b>	<b>86 745.19 € H. T.</b>

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2006 à l'opération 0201.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

### IV - QUESTIONS DIVERSES.

M. Bernard POMMET présente les rapports d'activité du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne et du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Banlieue Ouest de Toulouse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.